



**Adoption
13 août 2018**

**Dernière mise à jour
29 octobre 2025**

**Programme de bienvenue
d'un nouveau-né**

Direction générale

Table des matières

OBJECTIF DU PROGRAMME.....	2
NATURE DU CADEAU.....	2
ADMISSIBILITÉ	2
MODALITÉS POUR FAIRE UNE DEMANDE	2
REMISE DU CADEAU	2
L'ENTRÉE EN VIGUEUR.....	2
LA DURÉE DU PROGRAMME	3
RÉVISION DE LA POLITIQUE	3

Objectif du programme

Dans le cadre de sa politique familiale et des aînés, la Ville de Donnacona souhaite souligner la venue des nouveau-nés résidants sur son territoire. La Ville remettra donc un cadeau à chaque nouveau-né, selon les critères d'admissibilité et modalités mentionnés ci-dessous.

Nature du cadeau

La Ville offre un cadeau de bienvenue aux parents d'un nouveau-né admissible. Ce geste symbolique comprend notamment :

- › Une inscription gratuite à un cours aquatique au Complexe sportif Promutuel Assurance;
- › Un casque de bain spécialement conçu pour l'occasion (à récupérer à la bibliothèque);
- › Une inscription à la bibliothèque municipale;
- › D'autres surprises offertes en collaboration avec des organismes locaux, pour enrichir le sac cadeau (La Licorne, Cercle des Fermières de Donnacona et L'Atelier Domestique).

Le contenu du sac cadeau peut être modifié sans préavis.

Admissibilité

Pour recevoir le cadeau de bienvenue, l'enfant doit :

- › Résider sur le territoire de la Ville de Donnacona;
- › Être âgé de moins de 12 mois;
- › N'avoir jamais reçu ce cadeau auparavant (un seul cadeau est remis par enfant).

Modalités pour faire une demande

Afin de recevoir le cadeau de bienvenue, le parent doit :

1. Se présenter à la bibliothèque municipale située au 320, rue de l'Église;
2. Fournir sur place :
 - › Une preuve de résidence (avec adresse complète sur un document officiel);
 - › Une preuve de naissance de l'enfant (acte ou certificat de naissance).

Une fiche d'inscription à la bibliothèque sera complétée sur place au moment de la cueillette du cadeau. Cette démarche permet d'assurer la confidentialité des renseignements transmis.

Remise du cadeau

Une fois les documents présentés et validés, le cadeau est remis directement à la réception de la bibliothèque municipale.

L'entrée en vigueur

Le programme entrera en vigueur dès son adoption par le conseil municipal et il n'est en aucun cas rétroactif.

La durée du programme

Le programme demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une résolution du conseil municipal y mette fin, ou que le budget qui lui est alloué soit épuisé, cela sans préavis.

Révision de la politique

La politique fera l'objet d'une révision tous les deux ans, en janvier.